

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **1 (1928)**

Heft 9/10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMPTES de 1927

| Recettes. | | Dépenses. | |
|---------------------|-------------------------|-----------------------------|------------|
| Cotisations et dons | Fr. 597.— | Frais bureau et secrétariat | Fr. 312.70 |
| Intérêts | Fr. 287.05 | Local | Fr. 64.— |
| | <u>Total Fr. 884.05</u> | Impression et publicité | Fr. 192.50 |
| | | Bibliothèque | Fr. 34.50 |
| | | Exposition | Fr. 674.40 |
| | | <u>Total Fr. 1278.10</u> | |

Fortune au 31 décembre 1927:

| | | | |
|----------|--------------------|---------------------------------------|-------------|
| Depenses | Fr. 1278.10 | Livret Comptoir d'Escompte de Genève | Fr. 4706.25 |
| Recettes | Fr. 884.05 | Compte postal, solde: | Fr. 650.45 |
| | Déficit Fr. 394.05 | reçu en janvier 1928 | Fr. 310. |
| | | Titres | Fr. 1000.— |
| | | | Fr. 6666.70 |
| | | H. Boveryon & Cie., cte-crt. débiteur | Fr. 267.80 |
| | | <u>Total Fr. 6598.90</u> | |

Le Trésorier: Charles Boveyron.

Société pour l'Amélioration du Logement.

Rapport des Vérificateurs de comptes.

Nous avons pointé les écritures du Grand Livre avec les quittances et le livre de Banque ainsi que vérifié les comptes arrêtés au 31 décembre 1927, dont nous avons reconnu la concordance des chiffres.

Nous vous prions de donner décharge à notre Comité pour sa gestion de 1927.

Les Vérificateurs des Comptes:
(signé) Emile Geneux A. Zambra.

Correspondance

Sur la question des logements à Genève.

Dans les numéros de juin et juillet du journal «L'Habitation» une étude de cette question a paru, avec la préoccupation évidente d'apporter un appui au projet présenté par le parti socialiste au Grand Conseil. Il sera permis de faire entendre un autre son de cloche dans un journal qui est destiné à renseigner impartialement ses lecteurs sur ce qui concerne la salubrité et l'amélioration des logements. Ceux-ci ne peuvent être laissés sous cette impression catégoriquement exprimée dans le dernier article: «L'industrie privée «n'est pas en mesure de produire, par ses propres moyens, des logements salubres et à bon marché.»

En présentant un projet pour la construction d'habitations salubres, par une coopérative, les promoteurs ont en vue de démontrer le contraire de cette affirmation, et ils pourraient se baser sur les expériences déjà faites par plusieurs sociétés, à Genève et ailleurs, qui n'ont pas eu besoin de faire appel à l'Etat, ni de constituer de nouveaux bureaux de fonctionnaires pour créer des logements à la portée des habitants à moyens limités. Ainsi le Foyer, la Coopérative immobilière, la Coopérative d'habitation, ont travaillé par leurs propres moyens, et la nouvelle entreprise ne fera que continuer cette bienfaisante activité.

Si pour arriver à réduire autant que possible les loyers les nouvelles constructions, qui devront répondre au minimum

à exiger en vue de la salubrité et d'un confort rendant attrayant l'habitation, il faut obtenir de l'Etat et des Municipalités certaines faveurs, ce n'est pas faire de l'étatisme, comme celui auquel entraîne la proposition socialiste. En France et en Angleterre il y a longtemps que les pouvoirs publics assurant des facilités aux sociétés de construction de logements à bon marché. Il est naturel qu'il doive y avoir un contrôle officiel sur les agissements des sociétés de construction en ce qui concerne les taux des loyers, puisqu'ils seront en rapport avec des réductions de frais ou des participations exceptionnelles à certains travaux, que les propriétaires ont à supporter quand il s'agit de bâtiments de rapport ou d'agrément. Mais ce ne sera pas plus difficile que de contrôler les déclarations d'impôt des sociétés actuelles, et il y a assez de fonctionnaires dans les bureaux de l'Etat pour y suffir facilement.

On a fait une enquête sur les logements véritablement insalubres. Quand sera-elle publiée ou pourra-t-on en prendre connaissance? Ce serait le vrai moyen de permettre de se rendre compte s'il y a, ou non, exagération dans certaines déclarations assez pessimistes. Celles-ci n'ont-elles pour but que de pousser à l'élaboration de grandioses projets à faire endosser par l'Etat? Quand le parti socialiste a présenté son initiative pour la construction de logements il n'a pas caché qu'il entendait que les partis bourgeois ne lui coupent pas l'herbe sous les pieds. Ceux-ci ne doivent pas se décourager, mais bien au contraire c'est un aiguillon pour activer l'effort fraternel et humanitaire qu'ils veulent faire dans le but de mettre sur le marché des logements véritablement économiques. (sig.) Francis Reverdin, ing.